

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2021-165

PUBLIÉ LE 23 SEPTEMBRE 2021

# Sommaire

## **73\_DDT\_Direction départementale des territoires de Savoie / DDT Savoie - Service environnement eau forêts**

73-2021-09-16-00006 - Arrêté préfectoral n°2021-0929 en date du 16  
septembre 2021 complétant l'arrêté d'ouverture-clôture de la chasse  
durant la campagne 2021-2022 dans le département de la SAVOIE (2 pages) Page 3

73\_DDT\_Direction départementale des  
territoires de Savoie

73-2021-09-16-00006

Arrêté préfectoral n°2021-0929 en date du 16  
septembre 2021 complétant l'arrêté  
d'ouverture-clôture de la chasse durant la  
campagne 2021-2022 dans le département de la  
SAVOIE



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale  
des Territoires (DDT)

Service : Environnement, Eau, Forêt

Arrêté préfectoral n°2021-0929, en date du 16 septembre 2021,  
complétant l'arrêté d'ouverture-clôture de la chasse durant la campagne 2021-2022  
dans le département de la SAVOIE

Le préfet de la Savoie  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.424-2 à L.424-6, R.424-1 et suivants,
- Vu l'arrêté ministériel du 1er août 1986 modifié relatif à divers procédés de chasse, de destruction d'animaux nuisibles et à la reprise du gibier vivant dans le but de repeuplement,
- Vu l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée,
- Vu l'arrêté ministériel du 7 mai 1998 instituant un carnet de prélèvement obligatoire pour certains gibiers de montagne,
- Vu le schéma départemental de gestion cynégétique 2018-2024 approuvé le 26 juillet 2018,

Direction Départementale des Territoires (DDT)  
L'Adret – 1 rue des Cévennes - TSA 30154  
73019 CHAMBÉRY Cedex  
Tél : 04 79 71 72 93  
Mél : ddt-seef@savoie.gouv.fr  
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral DDT/SEEF n°2020-0329 du 9 juin 2021 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse durant la campagne 2021-2022 dans le département de la Savoie,

Considérant les bilans démographiques concernant les effectifs estimés, indicateurs de tendance et indices de reproduction des espèces tétras-lyre, perdrix bartavelle et lagopède alpin transmis par l'observatoire des galliformes de montagne le 30 août 2021,

Considérant l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage dans sa séance du 16 septembre 2021,

Considérant l'avis de la fédération départementale des chasseurs de la Savoie,

Considérant que le préfet peut interdire l'exercice de la chasse de ces espèces ou d'une catégorie de ces espèces en vue de la reconstitution des populations conformément à l'article R424-1 du code de l'environnement,

Sur proposition du directeur départemental des territoires,

#### ARRETE

##### Article 1.

Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 9 juin 2021 susvisé relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse durant la campagne 2021-2022 dans le département de la Savoie sont complétées comme suit pour les espèces tétras-lyre, perdrix bartavelle et gélinotte des bois :

Espèces de Gibier	Conditions spécifiques de chasse
<b>Tétras-lyre</b>	Plan de chasse est égal à 0
<b>Perdrix bartavelle</b>	Plan de chasse est égal à 0
<b>Gélinotte des bois</b>	Chasse autorisée les mercredi, jeudi, samedi, dimanche et jours fériés. Tir à balle interdit.
<b>Lagopède alpin</b>	Chasse fermée au titre du plan de gestion

##### Article 2.

Le directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les communes par les soins des maires.

Le Préfet de la Savoie,  
**Pascal BOLOT**  
*Signé*